

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	34
VOTANTS	45

CONVOCATION

Datée	Du 21/06/24
Affichée	le 21/06/24

OBJET

Dissolution du budget
Assainissement Régie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi vingt-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 21 juin 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Guy MARTEL a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Joël BRUNET
Maïté GRANDCLERE a donné pouvoir à François BRIZARD
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS -AUBRIL
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Mireille NOGUET
Sylvie CHAUVEL-TREPIER a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Serge DELAVALLEE
Christophe POOTIER a donné pouvoir à Jean-Luc BEAUFILS

Représenté : François CARBONELL représenté par Jean-Luc NOUAIL

Absent excusé : Fabrice GLORIA

Absents : Serge GODARD, Pascal SUARD, Nathalie RIBAUT, Isabelle CLOUCHÉ
François HUREL, Franck GAULTIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE,
Virginie VIOLET

Monsieur LE GLAUNEC, vice-président délégué aux finances, rappelle que la compétence assainissement a été transférée à la CDC des Pays de L'Aigle au 1er Janvier 2018.

A cette date, deux budgets assainissement ont été créés dans la mesure où deux modes de gestions existaient :

- Budget Assainissement Régie
- Budget Assainissement Affermage

A compter du 1er Juillet 2024, l'ensemble des systèmes d'assainissement seront gérés en DSP (Délégation de Service Public), avec un seul et même délégataire. C'est pourquoi, il est proposé la dissolution du budget assainissement régie au 30 juin 2024.

- Vu les instructions budgétaires et comptables M49
- Vu la délibération n° 2024-04-18-116 du conseil communautaire en date du 18 avril 2024 portant choix du délégataire pour l'exploitation des 16 systèmes d'assainissement
- Considérant la nécessité de dissoudre le budget annexe assainissement régie, suite à la mise en place d'une délégation de service public sur l'ensemble du territoire,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **PRONONCE** la dissolution du budget « assainissement Régie » au 30 juin 2024
- **AUTORISE** le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à l'intégration de ce budget vers le budget « assainissement affermage »
- **AUTORISE** la collectivité, en cas de besoin, à procéder à toutes les écritures de régularisations de recettes et de dépenses dont le fait générateur est antérieur au 1er juillet 2024
- **TRANSFERE** les résultats constatés au compte de gestion de clôture vers le budget assainissement affermage
- **INTEGRE** l'actif et le passif du budget assainissement Régie vers le budget assainissement Affermage
- **AVISE** le Service des Impôts en charge du dossier de TVA de ce transfert
- **AUTORISE** le Président, à entreprendre toutes démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240627-2024-06-27-134-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le / 1 JUIL. 2024
Publié en ligne le
Certifié exécutoire / 1 JUIL. 2024

Le Président,
Jean SELLIER

